

ACTION MAG

Attention, il va y avoir de l'action !

#3 (30/01)



La banderole coup de cœur de la rédac (Paris, 16/01)



Les nantais ont tenu le bambou (16/01)
Et les sound-system ont partout répondu présent (Toulouse, 16/01)



La prise du Fort Rouge par les tracteurs (Inde, 26/01)



Déluge de boules de neige et reculade penaude (23/01, Russie)



« Qu'ils reprennent leur merde » (siège LREM, CGT, 19/01)
« Solidarité, avec les raffinés » (siège total, CGT, 26/01)

3 MILLIONS DE LOGEMENTS VIDES...
RÉQUISITION C'EST LA LOI !



Un logement pour tou.te.s
Collectif Réquisitions

1 école vide réquisitionnée = 2 gymnases ouverts le soir même
(Utopia 56, DAL, vidéos @Clément Lanot, 24/01)



6 voitures expultrices d'exilés ont pris chaud ! (Hanovre, 9/01)



« Le projet est modeste, retourner la planète, faire péter les trompettes, la vitrine du Fouquet's! » (nouveau Sidi Wacho, 22/01)



La jeunesse emmerde les enseignes allumées (« Light off »)

Répression Magazine

Le poids des GAV, le choc des matraques

#6 (30/01)

L'hymne à la joie

Damien Carême, eurodéputé et ancien maire de Grande Synthe, avait ouvert en 2016 un camp dans sa ville pour accueillir des milliers d'exilés. Profitons de son interview dans Mediapart le 25/01 pour recadrer cette enflure solidaire.

Frontières : l'Europe ne peut pas se contenter de 1000 km de mur. Il lui faut aussi une super agence répressive, dénommée Frontex (contraction de Front National et Jean Castex). Cette dernière, au budget annuel de 460M€, a été épinglée pour ses nombreuses pratiques illégales (harcèlements, « pushbacks »...) et pour ses bamboches annuelles au budget faramineux (2,1M€ en 5 ans). On comprend ainsi mieux pourquoi Darmanin s'est emporté contre Dépravation Identitaire, toute fière de ses 4x4 flambant neufs et de son action de comm' à la frontière franco-italienne le 16/01. Clairement, ils volent le boulot aux fonctionnaires européens !

Marseille : El Manba et d'autres ont alerté cette semaine sur de possibles nouvelles expulsions prévues par la préfecture. La nouvelle préfète, obsédée par son rêve encore lointain de « pilonner les plans stups » de la ville, a sans doute d'autres choses en tête.

« On est face à une situation illégale sur le plan de l'accueil inconditionnel et la continuité de la prise en charge dont se doit l'Etat. **Illégalité de la préfecture et de la Métropole.** Le bailleur a effectivement proposé des logements indécents, puis a coupé de façon arbitraire et illégale les fluides. »
un membre du collectif 5 novembre,
lors du rassemblement devant la préfecture le 28/01



Calais : le rythme des expulsions est d'une tous les deux jours. En conséquence, les exilés, quand ils ne sont pas arrêtés ou gazés, doivent constamment déplacer leur tente, sous peine d'être volées ou lacérées, parfois avec leurs sacs, vestes ou chaussures dedans. Parfois, ils parviennent à récupérer une partie de leurs affaires, parfois non. Ce balai incessant est assuré par des gendarmes qui entravent systématiquement la presse.

Camps (Samos, Lesbos...) : les scandales s'enchaînent : absence de douches, sanitaires, d'aide alimentaire, intoxications au plomb...

Besançon : les bénévoles sont harcelés par les FDD, amendés jusqu'à 1500€ grâce au couvre-feu et malgré les justificatifs.

Mesnil-Amelot : dans la prison-pour-sans-papiers (CRA), les forces répressives ont voulu imposer aux détenus des tests PCR afin de pouvoir les expulser. Ces derniers ayant refusé, les juges ont considéré cette attitude désinvolte comme « obstruction à l'exécution de la mesure d'éloignement », une infraction pénale, et risquent des peines de prison. La situation a engendré émeutes et incendies.

Sardou à fond de balles

Les derniers samedis ont été marqués par l'envie irrépressible des Forces Du Désordres de s'équiper en matériel sonore, des violences toujours autant proportionnées, et un ratio encadrants / usagers qui fait rêver les instits. En bref :

- Le 16/01, les BACEux toulousains ont, comme souvent, tapé dans le tas, peu importe si certains étaient en train de porter secours à deux manifestants percutés par une voiture. Très chaos.
- Le 16/01, à Paris et Montpellier, les FDD ont volé des camions et des sonos sans laisser de récépissé au motif d'« agression sonore » ou bien pour un « style de musique qui ne correspond pas au style habituel des manifestations ». Et après, on s'est fait une de ces booms le soir même au commico, c'était le feu !
- Le 16/01, à Marseille, les FDD n'ont toujours pas mis la main sur les fameux « antifas ultraviolents ». Tant pis, on charge hasardeusement et sans sommations : coups de poing et 3 arrestations.
- Le 16/01, les FDD lilloises ont répondu aux boules de neige par un gaz toxique, apparemment très nocif pour les utérus (CS et risques de règles douloureuses, fausses couches, témoignages sources : Loopsider, déc/20).
- Le 16/01, les FDD nantaises ont tâté du bambou avant d'innover en sortant les lances à incendie. Comme s'il ne pleuvait pas assez là-bas...
- Le 16/01, on a d'abord expliqué aux lyonnais qu'ils n'auraient pas le droit de faire coucou à l'IGPN. Et puis, on leur a dit qu'ils ne finiraient pas le parcours, annonce accompagnée de quelques gaz pédagogiques en réponse à quelques jets.
- Le 16/01, dans le froid strasbourgeois, on aime aussi les interpellations arbitraires et violentes : autant pour le manifestant qui parle trop fort, que pour le passant filmant cette scène et rentré chez lui.



« Patrick, tu peux me gratter le dos, j'y arrive pas là ».
(Strasbourg, Taranis News, 16/01)

- Le 23/01, à Marseille et à Paris, la rédac a dénombré à la louche autant de manifestants que de « CRS blindés dans nos rues ». Ah, ce doux sentiment de sécurité...
- Le 23/01, les FDD ont tenté de saisir les sonos rennaises : réponse caillouteuse des teufeurs.

Loi sur un séparatisme plus grave que les autres

« Face à l'islamisme radical, face à tous les séparatismes, force est de constater que notre arsenal juridique est insuffisant. »

(introduction du projet de loi, assemblée-nationale.fr)

Quelle loi mes aïeux ! 50 articles, ça tire dans tous les sens. Ne seront traités ici ni les amendements, ni les articles de la partie ironiquement intitulée « Garantir la liberté de culte » (contraintes fonctionnelles sur les associations culturelles, polygamie, certificats de virginité...), ni la partie sur les DOM-TOM.

Voici enfin la DJ selecta Rep'Mag du projet de loi.

- De l'argent de poche et un tampon si t'es sage !

L'article 6 renforce l'encadrement des **subventions attribuées aux associations par les collectivités publiques ou toute autre personne chargée de la gestion d'un service public afin de s'assurer que ces moyens mis librement à leur disposition soient employés dans le respect des principes républicains** que sont la liberté, l'égalité, la fraternité, le respect de la dignité de la personne humaine et la **sauvegarde de l'ordre public**, qui seront déclinés dans un **contrat d'engagement républicain**.

L'article 7 renforce les **conditions d'agrément des associations par l'État**. [...] Le projet de loi y ajoute une condition : le **respect des principes du contrat d'engagement républicain** prévu à l'article 10-1 de la loi du 12 avril 2000, créé par l'article 6 du projet de loi.

- En cas de bordel, ou de doute, on ferme l'asso compris ?!

L'article 8 apporte plusieurs modifications à l'article L. 212-1 du code de la sécurité intérieure qui prévoit les modalités et les motifs de **dissolution administrative des associations** et groupements de fait **troublant gravement l'ordre public** ou portant atteinte à des droits et libertés fondamentaux.

Cet article prévoit aussi la possibilité d'imputer à une association ou à un groupement de fait les agissements qui sont **soit commis par des membres agissant en cette qualité, soit directement liés aux activités de cette association ou de ce groupement**. [...]

Enfin, cet article crée la possibilité, **en cas d'urgence, de suspendre** à titre conservatoire tout ou partie des activités des associations ou groupements de fait qui font l'objet d'une **procédure de dissolution administrative**, pendant la durée nécessaire à l'instruction de cette mesure.

- Celui-là fait drôlement penser à un article célèbre !

L'article 18 crée un nouveau délit de mise en danger de la vie d'autrui par **diffusion d'informations** relatives à la vie privée, familiale ou professionnelle d'une personne, **permettant de l'identifier** ou de la localiser, dans le but d'exposer elle-même ou les membres de sa famille à un risque immédiat d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou psychique, **ou aux biens**. Cette incrimination a pour objet de prévenir la commission d'infractions portant atteinte aux personnes et aux biens. Le comportement prohibé est donc **réprimé indépendamment de l'existence d'un résultat**. En revanche, l'infraction ne peut être retenue que s'il est prouvé une intention particulière de l'auteur des faits de porter atteinte à l'intégrité physique ou aux biens de la personne. Enfin, les **peines sont aggravées lorsque la personne visée est dépositaire de l'autorité publique** ou chargée d'une mission de service public. La création de ce nouveau délit vise ainsi à protéger les personnes en interdisant la diffusion malveillante de données personnelles, notamment sur un service de communication au public en ligne.

(jusqu'à 75000€ / 5 an pour une personne dépositaire)

- Eh la, les hippies, c'est fini l'école dans la yourte !

L'article 21 pose le principe de la scolarisation obligatoire de l'ensemble des enfants aujourd'hui soumis à l'obligation d'instruction, soit les enfants âgés de trois à seize ans. Au cœur de la promesse républicaine, l'école est le lieu des apprentissages fondamentaux et de la sociabilité, **où les enfants font l'expérience des valeurs de la République**.

(ndlr : exceptions floues mais possibles pour l'instruction en famille)

- Les footix, c'est le moment de signer la charte !

L'article 25 remplace le régime de tutelle sur l'ensemble des **fédérations sportives reconnues par l'État par un régime de contrôle**. S'agissant des associations et fédérations sportives agréées, il introduit le **respect des principes républicains**, par la souscription d'un contrat d'engagement républicain, dans le socle législatif.

« Notre volonté ? Pas un euro d'argent public aux ennemis de la République ! »

Marlène Schiappa et Sarah El Haïry, Libé, 26/01

Le **fameux contrat d'engagement républicain** sera démocratiquement précisé par décret, mais Marlène n'a pas pu s'empêcher de vendre la mèche. Elle nous informe donc des valeurs républicaines que sont : « la liberté, l'égalité, la fraternité, le respect de la dignité de la personne humaine et le **respect de l'ordre public**. » Merci Marlène.

Quelle migraine !

Les analyses de l'historienne Vanessa Codaccioni sont tout simplement imbitables ! Selon elle, l'Etat voudrait tout contrôler et surveiller, notamment les secteurs desquels ses appareils répressifs sont exclus. Elle cite des exemples farfelus, tels que : demander aux soignants de fichier les blessés GJ, l'incitation aux délations en Angleterre, l'injonction aux travailleurs sociaux belges de dénoncer leurs usagers. On pourrait tant qu'on y est ajouter la demande de Blanquer aux profs de signaler les propos déviants après l'hommage à Paty, ou encore, la loi sur les séparatismes.

Bref, cette répression participative, ou surveillance latérale, on n'y croit pas du tout ! (interview parue dans le Media, 25/01)

Députés répressifs, à votre service !

Le 26/01, des députés concernés par les mouvances végans, antichasse, antiglyphosate... ont déposé un rapport sur « les moyens de juguler les entraves et obstructions opposées à l'exercice de certaines activités légales » qui s'articule sur un plan bien rodé :

- D'abord écouter la parole des victimes : la FNSEA et d'autres lobbies du même acabit font part de leur désarroi face aux tags, « échanges verbaux vifs », intrusions, diffamations sur les réseaux et autres actions aux conséquences autant économiques que psychologiques.
- Puis, on analyse les coupables : « des militants engagés dans une multitude de causes, notamment féministe, antinucléaire, anti-police, etc. On y retrouve également des black blocs ». C'est carrément flippant !
- Ensuite, on regarde l'arsenal juridique déjà existant, mais bien trop permissif – notamment pour les lanceurs d'alerte.
- Enfin, une réponse saine et graduée : plus d'amendes et de prisons pour tous ces écolos du dimanche.

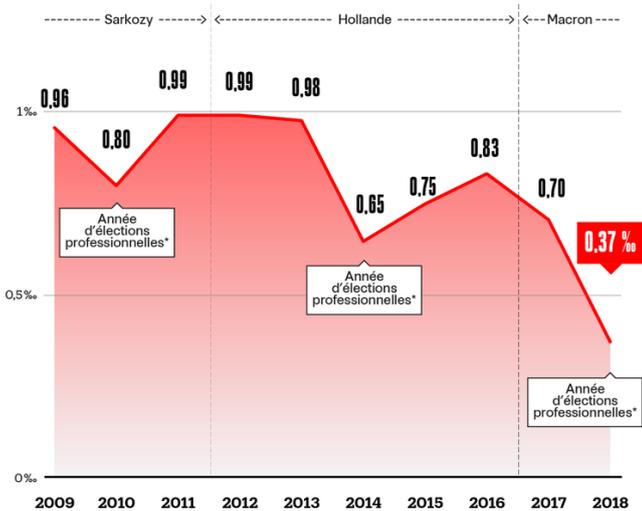
Make IGPN great again

Des petites nouvelles de notre organe préféré.

- Alors qu'Alexandre Langlois a lancé un projet d'IGPN citoyen, Clément Rouget, un policier secrétaire d'un syndicat sympa (SCSI), clame quant à lui sur Europe1 le 26/01 une vérité qui dérange :
« **Les autres pays européens nous envient l'IGPN** »
- Libération, pourtant média de droite, s'est permis de réaliser une enquête pertinente publiée le 21/01 sur le sujet, et produit la courbe suivante, au moins aussi inquiétante que celle du Covid.

Les sanctions pour violences dans la police

Nombre de sanctions annuelles pour violences pour 1000 agents par an



Source : « Bilan social » de la police nationale, éditions 2009 à 2018
* Lorsque les policiers élisent leurs représentants, la prise de sanctions peut être décalée à l'année suivante

- Plus d'un mois après les faits, l'IGPN a finalement été saisie dans l'affaire Deborah : cette femme de 23 ans a fait une fauche couche des suites de violences policières commises après une verbalisation pour non-port du masque le 10/12. Les policiers se sont ensauvagés après avoir entendu au loin un soi-disant outrage et ont procédé à des interpellations ultra-violentes en partie filmées. Ils ne sont toujours pas suspendus, et Deborah, accusée d'outrage, est convoquée en juillet. On attend fermement le rapport IGPN pour savoir qui est donc la victime dans cette histoire.



Saleté de concurrence

Pourquoi diable les chiffres de vente du Rep'Mag' sont-ils en chute libre ? Acrimed (observatoire des médias) nous a apporté le 19/01 des éléments de réponses : la concurrence sur le marché de la propagande répressive est féroce ! Cet asso, qui apparemment n'a cure de sauvegarder l'ordre public, a décrypté la démarche du populaire journal Le Parisien, véritable expert en paraphrases de communications préfectorales.

Sélection :

A propos du pavé lancé par un CRS

« **On ne voit pas précisément le moment où le policier récupère le pavé, ce qui ne permet pas de savoir s'il s'agit d'un projectile qu'il vient de recevoir ou qui traîne simplement au sol.** »

« **On n'est pas sûr que le projectile ait atteint quelqu'un** »

« **Si ce policier a jeté un pavé, c'est peut-être car il n'avait plus de grenades sur lui** »

A propos du policier qui se met à frapper sans raison

« **Une bagarre éclate entre un policier et un médiateur** »

A propos d'un manifestant frappé plusieurs fois à terre

« **Le manifestant se serait le premier rendu responsable de violences contre les forces de l'ordre, selon le syndicat Alliance.** »

A propos d'une femme enceinte (7 mois) violemment plaquée au sol

« **La personne interpellée n'avait pas de titre de transport, pas de masque, et a refusé le contrôle** »

« **Aucune source proche du dossier ne pouvait confirmer si la femme est enceinte** »

A propos d'un jeune de banlieue qui reçoit plusieurs coups de tonfa

« **Comme toujours, la vidéo qui circule sur les réseaux sociaux ne montre qu'une partie de la scène.** »

A propos des policiers qui ont agressé Michel Z.

« **fonctionnaires bien notés** », « **appréciés** »

« **brigade multiculturelle** », « **expérimenté** »

« **père d'un nourrisson** », « **pris de panique** »

« **dépassé physiquement par la force d'un homme de 110kg pour 1,86m, féru de sport de combat** »

Acrimed a également étudié le story-telling gouvernemental opéré par France Télé/Inter, qu'il résume ainsi : « focalisation quasi exclusive sur l'article 24, parisiano-centrisme, invisibilisation de la coordination StopLoiSécuritéGlobale, silence sur les violences à l'encontre des journalistes indépendants. »

Rep Mag #6, dédié à Super Gavroche

Sources non citées : David Dufresnes, Père&Fils, Rebllyon, Nantes Révoltée, Nicolas Mayart, Le Vécu, Marcel Aïphan, Ouest France, Coordination StopLoiSécuritéGlobale, Bastamag

Note : l'identifiant national pour tous les enfants scolarisés évoqué dans Mediapart en décembre et repris dans le Rep'Mag #3 n'apparaît pas le projet de loi déposé le 9/12.

Soutiens un journal local et corrompu : repmag@protonmail.com